

CONVENTION D'ACCUEIL POUR L'OBSERVATION D'UNE SEANCE DE TP- Année 2025- 2026

Cette convention définit les relations du collège d'origine : Collège Molière
Adresse : 68 rue Molière, Ivry (Seine)
Courriel : ce.011026a@ac-creteil.fr Tél : 01 67 20 13 00
Représenté par M. Trocquemé

avec le LYCEE ROMAIN ROLLAND d'Ivry, représenté par M. Frédéric GAUTHIER, proviseur
17 rue Lucien Nadaire, 94200 Ivry

Cette convention concerne l'élève :
NOM : XIANO Prénom : Charlotte
Classe 3^e
Nom du professeur principal : M. Bellec Tél : 06 32 95 54 13

Afin de mieux éclairer leur choix d'orientation, il s'agit de permettre à des élèves de 3^{ème}, de venir découvrir les formations proposées au, à travers l'observation d'une séquence pédagogique, des échanges avec les élèves, les enseignants.

Article 1 : Le mini stage aura lieu :

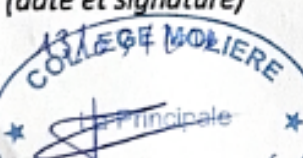
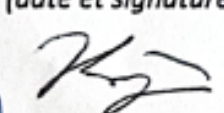
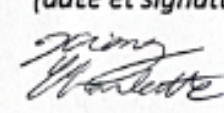
LE 24/03/26
de 13^h h à 15^h h

Discipline observée : Physique Chimie

L'élève accueilli s'engage à respecter les horaires imposés et le règlement intérieur.

Article 2 : L'établissement d'origine prévoit toutes dispositions d'assurance concernant les élèves qu'il envoie en stage au lycée Romain Rolland.

Article 3 : Ce mini-stage ne peut se dérouler qu'avec l'accord des familles, qui devront co-signer la présente convention.

Chef d'établissement (date et signature)	Représentant légal de l'élève (date et signature)	Elève (date et signature)	Proviseur du Lycée R.ROLLAND (date et signature)
 12/03/2026	 12/03/2026	 12/03/2026	

Cette partie sera complétée par le Lycée ROMAIN ROLLAND

Date et horaires du mini-stage :

Stage effectué

OUI NON

Date et signature du Professeur

CONVENTION D'ACCUEIL POUR L'OBSERVATION D'UNE SEANCE DE TP- Année 2025- 2026

Cette convention définit les relations du collège d'origine : Collège Joliot
Adresse : 68 rue Joliot, Ivry (Seine)
Courriel : ce.0941026a@creteil.fr Tél : 0146701200
Représenté par M. Troquené

avec le LYCEE ROMAIN ROLLAND d'Ivry, représenté par M. Frédéric GAUTHIER, proviseur
17 rue Lucien Nadaire, 94200 Ivry

Cette convention concerne l'élève :
NOM : BERAL Bebe Prénom : Bebe
Classe 3e
Nom du professeur principal : M. Bellec Tél : 0682955413

Afin de mieux éclairer leur choix d'orientation, il s'agit de permettre à des élèves de 3^{ème}, de venir découvrir les formations proposées au, à travers l'observation d'une séquence pédagogique, des échanges avec les élèves, les enseignants.

Article 1 : Le mini stage aura lieu :

LE 25/03/26
de 8h h à 12h h

Discipline observée : SVT

L'élève accueilli s'engage à respecter les horaires imposés et le règlement intérieur.

Article 2 : L'établissement d'origine prévoit toutes dispositions d'assurance concernant les élèves qu'il envoie en stage au lycée Romain Rolland.

Article 3 : Ce mini-stage ne peut se dérouler qu'avec l'accord des familles, qui devront co-signer la présente convention.

Chef d'établissement <u>13/03/2026</u> (date et signature)	Représentant légal de l'élève (date et signature) <u>12/03/2026</u> <u>Bebe</u>	Elève (date et signature) <u>Bebe</u>	Proviseur du Lycée R.ROLLAND (date et signature)
---	---	--	--

Cette partie sera complétée par le Lycée ROMAIN ROLLAND

Date et horaires du mini-stage :

Stage effectué

OUI NON

Date et signature du Professeur

CONVENTION D'ACCUEIL POUR L'OBSERVATION D'UNE SEANCE DE TP- Année 2025- 2026

Cette convention définit les relations du collège d'origine : Collège Joliette
Adresse : 68 rue Joliette, Ivry (Seine)
Courriel : ce.collab@ac-creteil.fr Tél : 0146701300
Représenté par M. Trocquemé

avec le LYCEE ROMAIN ROLLAND d'Ivry, représenté par M. Frédéric GAUTHIER, proviseur
17 rue Lucien Nadaire, 94200 Ivry

Cette convention concerne l'élève :
NOM : DEN ZEKAI Prénom : Neriem
Classe 3^{ème}
Nom du professeur principal : M. Bellec Tél : 0687955413


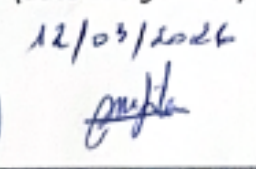
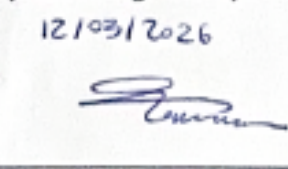

Afin de mieux éclairer leur choix d'orientation, il s'agit de permettre à des élèves de 3^{ème}, de venir découvrir les formations proposées au, à travers l'observation d'une séquence pédagogique, des échanges avec les élèves, les enseignants.

Article 1 : Le mini stage aura lieu :
LE 25/03/26
de 8^h h à 14^h h

Discipline observée : SVT

L'élève accueilli s'engage à respecter les horaires imposés et le règlement intérieur.

- Article 2 : L'établissement d'origine prévoit toutes dispositions d'assurance concernant les élèves qu'il envoie en stage au lycée Romain Rolland.
Article 3 : Ce mini-stage ne peut se dérouler qu'avec l'accord des familles, qui devront co-signer la présente convention.

Chef d'établissement	Représentant légal de l'élève	Elève	Proviseur du Lycée R.ROLLAND
(date et signature)	(date et signature)	(date et signature)	(date et signature)
	<u>12/03/2026</u> 	<u>12/03/2026</u> 	

Cette partie sera complétée par le Lycée ROMAIN ROLLAND
Date et horaires du mini-stage :

Stage effectué Date et signature du Professeur
 OUI NON